

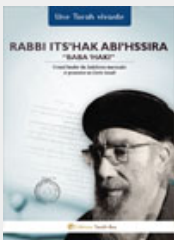


Traité Temoura

Michna 4 - Chapitre 5

הָרִי זֶה תְּמוּרַת עוֹלָה וְתְמוּרַת שְׁלָמִים,
הָרִי זֶה תְּמוּרַת עוֹלָה,
דְּבַרִּי רַבִּי מֵאִיר.
אָמַר רַבִּי יוֹסִי:
אִם לֹכֵן נִתְּכֹן מִתְחִלָּה,
הוֹאִיל וְאִי אֶפְשָׁר לְקָרוֹת שְׁנֵי שְׁמוֹת כְּאַחַת,
דְּבַרִּי קִימִין;
וְאִם מִשְׁאַמֵּר תְּמוּרַת עוֹלָה
נִמְלֵךְ וְאָמַר: תְּמוּרַת שְׁלָמִים,
הָרִי זֶה תְּמוּרַת עוֹלָה:

[Si quelqu'un a devant lui deux animaux, l'un est une 'Ola et l'autre un sacrifice de communion, et qu'il dise à propos d'un troisième animal non sacré :] « Cet [animal] est par là le substitut de la 'Ola, le substitut du sacrifice de communion, cet [animal] est le substitut de la 'Ola. » [C'est ce] que dit Rabbi Méïr. [Une fois qu'il l'a désigné comme le substitut de la 'Ola, sa déclaration initiale prend effet et l'animal assume la sainteté de la 'Ola]. Rabbi Yosse dit : « Si telle était son intention dès le début, [lorsqu'il a dit que l'animal est le substitut de la 'Ola, de dire que l'animal est aussi le substitut du sacrifice de communion, alors] comme il est impossible de nommer deux noms simultanément, [c'est-à-dire qu'il faut d'abord prononcer un nom puis l'autre], sa déclaration reste valable, [et l'animal est à moitié une 'Ola et à moitié un sacrifice de communion]. » Et si [c'est seulement] après avoir dit : [Cet animal est par là] le substitut de la 'Ola, [qu'il] reconsidérerait et disait : Le substitut du sacrifice de paix, cet [animal entier] est le substitut de la 'Ola.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions